



# VIDE GRENIER DU 7 SEPTEMBRE 2025 À MARCIEUX

Organisé par le Comité des fêtes de Marcieux

**Dimanche 7 septembre 2025, de 8h à 13h**, nous vous proposons de venir vendre vos objets de décoration, vos meubles, vos jeux et jouets, vos articles de puériculture, vos vêtements, vos tableaux, vos outils, etc sur la place de la mairie de Marcieux.

**Installation des exposants à partir de 6h.** Stationnement des véhicules exposants à proximité.

**Tarif emplacement : 6€ les 2 m**

L'inscription sera validée uniquement lorsque toutes les pièces nécessaires seront retournées :

- Le bulletin d'inscription ci-dessous complété et signé (recto et verso),
- Le règlement par chèque (à l'ordre du Comité des fêtes de Marcieux) ou en espèces
- Une copie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité
- Un chèque de caution de 25€ pour « ménage non fait »

**Date limite d'inscription : le mercredi 3 septembre 2025**

---

## BULLETIN D'INSCRIPTION

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Adresse :** .....

**Téléphone :** .....

**Professionnel :** N° de carte professionnelle (Obligatoire) : .....

**Particulier :** N° de carte d'identité (Obligatoire) .....

**Autorisation parentale pour les exposants mineurs :**

Je soussigné ..... autorise mon fils / ma fille à participer au vide grenier organisé par le Comité des Fêtes de Marcieux le 7 septembre 2025.

**Je déclare sur l'honneur ne pas avoir participé à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civiles 'article R321-9 du code pénal)**

**Je souhaite réserver ..... mètres linéaires (6€ les 2 mètres linéaires)**

---

**Dossier d'inscription à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie de Marcieux ou à retourner par mail à l'adresse : [comitedesfetes.marcieux@gmail.com](mailto:comitedesfetes.marcieux@gmail.com)**

# Règlement du vide grenier du 7 septembre 2025

Le comité des fêtes de Marcieux organise le 7 septembre 2025 un vide grenier en plein air sur la place de la mairie de Marcieux (le comité des fêtes se réserve le droit d'annuler en cas de météo défavorable).

**En cas d'annulation, les participants seront intégralement remboursés, les règlements par chèques seront détruits sauf avis contraires de votre part.**

Ce vide grenier est ouvert aux professionnels et aux particuliers, sur pré-inscription. Les bulletins d'inscription sont disponibles plusieurs semaines avant la date de l'évènement, par simple demande auprès du comité des fêtes de Marcieux ([comitedesfetes.marcieux@gmail.com](mailto:comitedesfetes.marcieux@gmail.com)) ou en Mairie de Marcieux. La date de clôture des inscriptions est fixée au 3 septembre 2025.

**Le vide grenier se déroulera sur toute la journée : de 8h00 à 13h00.**

- **L'accueil et la mise en place des exposants s'effectuera à partir de 6h00.**

Le plan d'implantation est défini à l'avance, sur la base des renseignements fournis lors de l'inscription (nombre de mètres linéaires souhaité) et en tenant compte des caractéristiques de chacun (professionnel / particulier).

Lorsque l'inscription est validée, un e-mail de confirmation est envoyé à l'exposant. Aucune réclamation ne pourra être effectuée concernant cet emplacement.

- **Le retrait s'effectuera à partir de 13h00**

Les participants sont tenus d'être présents sur les lieux durant toute la durée de l'évènement (de 8h00 à 13h00).

Dans le cadre du plan Vigipirate, aucune manœuvre de véhicule ne pourra avoir lieu pendant toute la durée d'accueil du public (8h00-13h00). La place et les rues concernées seront fermées à la circulation.

Les participants sont tenus de ne laisser aucun objet ni déchet sur leur emplacement après leur départ, sous peine d'encaissement du chèque de caution.

Le vide grenier aura lieu en plein air. Aucune solution de repli n'est prévue en cas de pluie. Chaque participant est tenu de prévoir de quoi se prémunir contre les intempéries et le soleil. Aucune indemnisation ou remboursement des frais d'inscription ne pourront être accordés en cas de mauvais temps (sauf cas de force majeure entraînant l'annulation du vide grenier).

Chaque participant est tenu d'être assuré pour sa « Responsabilité Civile » et pour les marchandises et matériels dont il a la charge.

**Le comité des fêtes décline toute responsabilité en cas de vol ou de bris d'objets ou de matériel.**

---

**Je reconnais avoir pris connaissance et accepte le règlement du vide-grenier.**

Fait à :

Le :

Signature :

*Précédée de la mention « lu et approuvé »*